Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 035-213502222-20260706-2026060711-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de Pleine-Fougères

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06/07/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	17	19

Vote
A l'unanimité
Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 6 Juillet à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Pleine-Fougères s'est réuni en salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur THÉBAULT Louis, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 01/07/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 01/07/2026.

Présents : M. THÉBAULT Louis, Maire, Mmes : LECORVAISIER Manon, LEMONNIER Sandrine, MACE Marion, MORIN Héloïse, PIGEON Patricia, RONDIN Perline, TRÉCAN Marilyne, MM : BIGUÉ Yann, BREHIN Pierrick, BRUNE Didier, CHAPPE Samuel, GUILLOUX Sylvain, RICHARD Hervé, ROUSSEL Axel, SORIN Rémi, TROMEUR Alban

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : CORDON Magali à M. BRUNE Didier, HIVERT Sylvie à Mme PIGEON Patricia

A été nommé(e) secrétaire : Mme LEMONNIER Sandrine

2026-06/07-11 – Lotissement du Clos -Michel : vente du lot 16

Vu la délibération n°8 du 9 avril 2018 supprimant le régime de TVA sur marge et décidant d'appliquer la TVA sur le prix de vente total portant le tarif du m² à 66€ HT soit 79,20€ TTC ;

Considérant la promesse d'achat signée par Madame Bidoit et Monsieur Hurson demeurants 7, impasse des violettes 49125 Tiercé, pour l'acquisition du lot n°16 du lotissement Le Clos Michel situé 2, rue de la Devise ;

Considérant que le prix de ce lot n°16, constitué de la parcelle cadastrée section AD numéro 379 d'une contenance totale de 430 m², a été fixé à 28 380 € HT soit 34 056 € TTC ;

Considérant également le courriel de Madame Bidois demandant l'acquisition d'une fraction de parcelle (AD 381) jouxtant la lot n°16 d'une surface d'environ 110m²;

Considérant qu'un bornage devra être effectué;

Considérant que les frais de géomètres et de notaire seront à la charge des acquéreurs;

Considérant la proposition de Monsieur le Maire d'autoriser la vente du lot 16 ainsi que de la fraction de parcelle attenante

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 035-213502222-20260706-2026060711-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de vendre à Madame Bidois et Monsieur Hurson, le lot n°16 du lotissement Le Clos Michel constitué de la parcelle cadastrée AD numéro 379 d'une contenance totale de 430 m² moyennant le prix de 28 380 € HT soit 34 056 € TTC ;

- de vendre à à Madame Bidois et Monsieur Hurson une fraction de parcelle AD 381;

- que les frais de bornage et de notaire pour la vente de la fraction de parcelle seront à la charge des acquéreurs;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de vente qui sera passé devant Maître Sandra Devé, Notaire à Pleine-Fougères, ainsi que toutes les pièces relatives au dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 07/07/2026

Le Maire
Louis THÉBAULT

Secrétaire de séance
Mme LEMONNIER Sandrine

Publicité des actes de la commune par voie d'affichage le
07/07/26